



Servitude - Rajout d'un fond dominant sur un fond servant

Par **Herwoen Michel**, le **28/08/2017** à **13:55**

Bonjour,

Nous sommes propriétaires d'un terrain non enclavé qui possède une seconde sortie vers une route. Afin d'accéder à cette route, nous passons sur un autre terrain. Pour nous permettre le passage, une servitude a été créée sur ce terrain (permettant le passage). De telle sorte que : le terrain permettant le passage est fond servant de notre terrain agricole. Cette servitude est déjà créée et publiée.

Aujourd'hui, les propriétaires du fond servant veulent raccrocher un autre terrain (d'un autre propriétaire) à la servitude. Ce qui aurait comme conséquence de rajouter un fond dominant au fond déjà servant ... Peuvent-ils le faire SANS notre consentement ?

Je pense personnellement que non ... car d'après le principe de l'indivisibilité de la servitude édictée par l'article 700 du Code civil. On ne peut pas de faire supporter au fonds servant une charge nouvelle résultant de l'adjonction au fonds dominant d'une nouvelle parcelle étrangère à la servitude.

Ai-je raison ? qu'en pensez-vous ? Puis-je évoquer cette article ?

Par **Herwoen Michel**, le **28/08/2017** à **20:49**

Probleme résolu en discutant avec les propriétaires. On s'est désisté de l'achat.
Merci pour vos réponses.